

# GUIDE DE LA REPRISE À L'USAGE DES ENSEMBLES VOCAUX COVID-19

## Avant de reprendre

### Questionner le projet associatif :

Le comité :

- Quelle logistique est envisageable pour la reprise des répétitions ?  
(Vous pouvez vous inspirer du protocole ci-après)

Les référents artistiques :

- Comment le ou les référents artistiques envisagent-ils le projet artistique et pédagogique du chœur avec les contraintes logistiques imposées par le protocole sanitaire ?

Les adhérents :

- Sont-ils prêts à reprendre ? Quelles sont leurs envies, leurs craintes...
- Sont-ils prêts à signer une charte de bon respect des règles sanitaires ?

### Consulter le lieu d'accueil des répétitions :

- Quel est le statut de votre lieu d'accueil ? Contactez les responsables pour connaître leurs modalités et protocole.
- Combien de personnes votre salle de répétition peut-elle accueillir ?
- Les responsables des locaux (mairies, écoles, structures...) souhaitent-ils que vous fassiez un protocole écrit pour la bonne reprise des répétitions ou bien faut-il suivre leur propre protocole ?
- Le lieu dispose-t-il du matériel nécessaire pour assurer les bonnes conditions sanitaires ? Si non, êtes-vous en mesure de les fournir ? Quantifier le besoin pour chaque personne et estimer le coût.
- La configuration du lieu permet-elle une circulation adaptée et en conformité avec la réglementation ? Existe-t-il des alternatives ?

### Pass sanitaire :

- Renseignez-vous sur le lieu qui accueille vos répétitions, s'il s'agit d'un ERP (établissement recevant du public) le contrôle à chaque répétition du pass sanitaire est obligatoire et se fait via l'application « TousAntiCovid Vérif » à télécharger sur son téléphone.
- Il est nécessaire de désigner dans votre ensemble les personnes en charge du contrôle. Leur nom, la date et l'heure du contrôle doit être renseignée dans un registre.
- Le pass sanitaire n'est pas permanent, une personne vaccinée peut toujours contracter le virus et la validité de son pass en serait alors changée, c'est pour cela que la loi oblige le renouvellement du contrôle à chaque journée ou rencontre de l'ensemble.
- La loi de protection des données ne vous autorise pas à demander une pièce d'identité ou le statut vaccinal de vos adhérents / usagers, seul le contrôle via l'application « TousAntiCovid Vérif » est autorisée. Aucun registre des personnes contrôlées ne doit être gardé.
- Dans le cas où une personne vous communiquerait un faux document, en cas de contrôle, sa responsabilité seule est engagée.
- Si vous ne respectez pas cette réglementation votre responsabilité sera engagée et vous risquez une amende.



## Pour la reprise

**Vous trouverez ci-dessous des suggestions de protocole sanitaire, elles sont à ajuster en fonction de vos besoins, des besoins du lieu d'accueil, des réglementations nationales en vigueur.**

- Une distance d'un mètre radial entre les participants est requise ou recommandée de deux mètres radial sans masque avec pass sanitaire.
- Le port du masque est fortement recommandé dans les directives nationales, cependant, la préfecture dont vous dépendez, la mairie responsable du lieu qui vous accueille, le gérant du lieu peut imposer le port du masque. Les directives de territoires priment sur les directives nationales.
- Une aération de 15 minutes est requise toute les heures
- Les gestes barrières sont toujours fortement encouragés.
- Désignation au sein de l'association d'un ou plusieurs référents COVID-19.
- Désinfection (au besoin) du matériel du lieu de répétition avant et après la répétition.
- Mise à disposition de savon ou de gel hydroalcoolique.
- Demande à toute personne présentant des symptômes de rester chez elle.
- Invitation à toute personne ayant été en contact, ou susceptible d'avoir contracté la COVID-19, à rester chez elle.

Pour approfondir votre réflexion sur la reprise, vous pouvez également consulter le [guide de préconisations sanitaires proposé par A Cœur Joie](#) et celui du [CEPRAVOI pour chanter avec un masque](#).



L'INECC Mission Voix Lorraine se tient à votre disposition pour vous aider au mieux en ces temps de reprise d'activité. Nous sommes disponibles par e-mail ou appel téléphonique pour toutes questions concernant votre ensemble, vos activités, vos droits... Nous avons également mis en place [une rubrique "COVID-19"](#) pour vous accompagner au mieux.

**Soyez prudent !**

## RENSEIGNEMENTS

INECC Mission Voix Lorraine

03 87 30 52 07

[info@inecc-lorraine.com](mailto:info@inecc-lorraine.com)

[www.inecc-lorraine.com](http://www.inecc-lorraine.com)